

### PRÉFET DU GARD

# INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS PRÉFECTURE DU GARD

#### Commune de SANILHAC-SAGRIES

# Information sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application de l'article L125-5 du code de l'environnement

La présente information, mentionnée au II de l'article R125-24 du code de l'environnement, constitue une annexe à l'arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de SANILHAC-SAGRIES.

Elle sert au remplissage de l'état des risques naturels et technologiques. Les numéros indiqués font référence à ce document.

3 – Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

Prescrit
Appliqué par anticipation
Approuvé
Modifié
NON
NON

PPRn Communal – BV Gardon Aval approuvé le 16/09/2016 - aléa : inondation

Le(s) document(s) de référence des PPRn approuvés mentionnés ci-dessus (consultable(s) sur Internet) sont :

- Carte de zonage réglementaire
- Rapport de présentation
- 4 Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt **prescrit approuvé NON** 

5 – Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité (en application du décret 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010)

La commune est située dans une zone de sismicité Modérée (1,1 m/s² =< accélération < 1,6 m/s²)

Pièces iointes
Pieces jointes

## Cartographie:

Extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

Copie du(des) zonage(s) réglementaire(s) du(des) PPR, PSS ou R 111.3 approuvé(s) visé(s) ci-dessus.